

COORDONNATEUR PAROISSIAL DE L'ENVIRONNEMENT SAIN

Description de tâches

1. Comprendre et *analyser* le Protocole Diocésain (Travailler ensemble pour un environnement sain et respectueux) et ce qui en découle pour la paroisse. Le Protocole peut être consulté sur le site web du diocèse : www.archsaintboniface.ca, dans la rubrique - *Documents et politiques / Travailler ensemble pour un environnement sain et respectueux*.

2. *Mettre en œuvre* le Protocole dans la paroisse :
 - a. *Identifier* le niveau de risque pour les activités ministérielles paroissiales d'après la liste incluse dans le Protocole;
 - b. *Expliquer* le Protocole à toutes les personnes concernées des catégories à risque général et élevé, et leur demander de signer le formulaire Alliance Soins;
 - c. *Demander* à tous les employés et bénévoles travaillant dans des postes à risque général et élevé de fournir :
 - a. un certificat de casier judiciaire
 - b. une vérification du Registre manitobain concernant les mauvais traitements, si, dans leur travail, ils sont en contact avec des mineurs
 - c. une vérification du Secteur vulnérable, s'ils sont en contact avec des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées etc.) dans leur travail.

3. *Garder en lieu sûr* des dossiers précis contenant tous les documents relatifs au Protocole : ceux dont pourrait avoir besoin 1) le diocèse aux fins de vérification, 2) une compagnie d'assurance, ou 3) une éventuelle enquête. Les dossiers du personnel et des bénévoles devraient contenir :
 - a. *une Demande d'emploi pour le poste concerné*

b. *les Vérifications des références*

c. *les Vérifications du casier judiciaire*, du Secteur vulnérable et du Registre manitobain concernant les mauvais traitements.

Ces dossiers doivent être gardés sous clé aux bureaux de la paroisse et conservés indéfiniment.

4. Coordonner la participation des employé(e)s et des bénévoles dans le programme du **Centre canadien de protection de l'enfance (Commit to Kids / Priorité Jeunesse)** ou d'autres programmes semblables.
5. Agir comme personne-contact du diocèse dans toute affaire relative au Protocole diocésain « Travailler ensemble pour un environnement sain et respectueux ».